

PUBLIE 303
18 OCT. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2013 À 18 HEURES 30

N° 4 - 151 / 2013: ASSAINISSEMENT - VENTE D'UN TERRAIN À PRATGRAUSSALS AU PROFIT DE LA VILLE D'ALBI

L'An Deux Mille Treize, le 15 octobre 2013

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 15 octobre 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Alain ALABERT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Claude COSTES, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Marie-Louise AT, Marie-France DE TRUCHIS, Alain LONG, Max CHAIZE, Thierry MALLÉ.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Patrick GARNIER, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Jean-Claude De LAPANOUSE, William NION, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 OCTOBRE 2013

**N° 4 – 151 / 2013: ASSAINISSEMENT - VENTE D'UN TERRAIN À PRATGRAUSSALS
AU PROFIT DE LA VILLE D'ALBI**

Pilote : Assainissement

Services concernés : Direction générale

Affaires juridiques et marchés publics

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration Albi-Madeleine à Pratgraussals, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois a acquis après déclaration d'utilité publique et négociations des terrains nécessaires à l'aboutissement de son projet (cf. plan ci-annexé). Aujourd'hui, la ville d'Albi fait part de son intention d'acquérir les parcelles cadastrées section AW n°406, 407 et 408 pour une contenance de 12 065 mètres carrés.

La superficie acquise participera au prolongement de la base de loisirs de Pratgraussals.

Il s'agit d'une bande de terrain qui borde le Tarn, située en zone N du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Albi et concernée par les plans de prévention (PPR) des risques inondations de l'Albigeois et d'effondrement des berges.

Des ouvrages d'assainissement (canalisations de rejet eaux usées et de rejet eaux pluviales, décanteur d'eaux pluviales et regards d'accessibilité au réseau) sont positionnés sur la parcelle cadastrée section AW n°407, d'une superficie de 504 m². Il est nécessaire de les protéger et de permettre l'accès permanent aux agents du service assainissement pour les entretenir.

Dans le cadre des aménagements du site, la ville prendra en charge les travaux nécessaires pour sécuriser les ouvrages d'assainissement existants (dalle bétonnée autour des regards existants, plots permettant d'éviter tout stationnement proche des équipements, reprise de la cheminée d'aération,...).

Les contraintes règlementaires en matière de traitement poussé des eaux usées sont de plus en plus fortes et risquent de s'accroître en ce qui concerne l'élimination des micropolluants et des substances médicamenteuses. Le traitement par zone végétalisée extensive est une des pistes actuelles de traitement tertiaire.

La communauté d'agglomération a acquis l'ensemble des terrains (50 092 m²) pour un montant de 453 000 euros en 2007. Les services du domaine les avaient évalués à un prix de trois euros vingt-cinq centimes (3,25 €) le mètre carré sur la partie inondable. Il est proposé de vendre les terrains à ce même prix soit 3,25 € le mètre carré.

Les frais de géomètre-expert et les frais notariés seront à la charge de la commune d'Albi.

Compte tenu de ces éléments et vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 11 juin 2013, je vous demande :

- d'approuver la vente de la parcelle cadastrée AW n° 407 à la ville d'Albi pour un montant de trois euros vingt-cinq centimes (3,25 €) le mètre carré conformément à l'évaluation des domaines en 2007 soit 39 211,25 €.
- d'établir à titre gratuit une servitude de passage et d'entretien des réseaux situés sur la parcelle AW n°407 permettant de pénétrer ou de faire pénétrer, sur la parcelle 407, les agents du service assainissement et/ou le personnel des entrepreneurs dûment accrédités, en vue de l'entretien, la réparation, le remplacement et la surveillance des ouvrages

assainissement existants. Les frais de géomètre-expert et les frais notariés seront à la charge de la commune.

- de préciser à la ville d'Albi que l'évolution de la réglementation en matière de traitement tertiaire des eaux de rejet de la station d'épuration pourrait entraîner la nécessité pour l'agglomération de disposer d'espaces végétalisés dans le prolongement gravitaire de l'évacuation de la station d'épuration.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 11 juin 2013

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

D'approuver la vente de la parcelle cadastrée AW n° 407 à la ville d'Albi pour un montant de trois euros vingt-cinq centimes (3,25 €) le mètre carré conformément à l'évaluation des domaines en 2007 soit 39 211,25 €,

D'établir à titre gratuit une servitude de passage et d'entretien des réseaux situés sur la parcelle AW n°407 permettant de pénétrer ou de faire pénétrer, sur la parcelle 407, les agents du service assainissement et/ou le personnel des entrepreneurs dûment accrédités, en vue de l'entretien, la réparation, le remplacement et la surveillance des ouvrages assainissement existants. Les frais de géomètre-expert et les frais notariés seront à la charge de la commune,

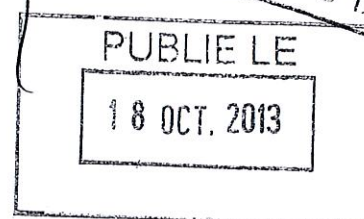
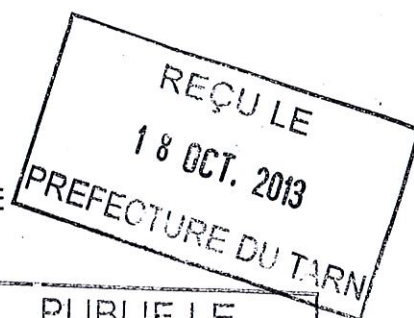
De préciser à la ville d'Albi que l'évolution de la réglementation en matière de traitement tertiaire des eaux de rejet de la station d'épuration pourrait entraîner la nécessité pour l'agglomération de disposer d'espaces végétalisés dans le prolongement gravitaire de l'évacuation de la station d'épuration.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 octobre 2013,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



Commune d'ALBI

STEP de Pratgrausals

PLAN DE DIVISION

partie cédée à la Commune par la CZA

Ⓐ S=9193 m²

Ⓑ S=504 m²

Ⓒ S=2368 m²

voie nouvelle (prop.CZA)

S=2706 m²

délaissé (Espace Vert) (prop.Commune)

S=1922 m²

voie nouvelle (prop.Commune)

S=1461 m²

- borne existante
- projet de division
- limite de propriété
- - - application figurative du plan cadastral (limite non définie et non contradictoire)

- document établi sur un fond de plan fournis par la commune d'albi
- Système de coordonnées X-Y rattaché en Lambert III



Albi le 09-10-2012 le 30-11-2012

Dossier : 12-108

25 Av Col. Teysier, 81000 ALBI, Tel:05.63.54.09.54 Fax:05.63.49.73.91
10 Chemin Carrosse, 31400 TOULOUSE, Tel : 05.61.14.06.59

Echelle 1/1000

E-mail : albi@cabinet-guillet.fr

REÇU LE
18 OCT. 2013
PREFECTURE DU TARN

PUBLIE LE

18 OCT. 2013